



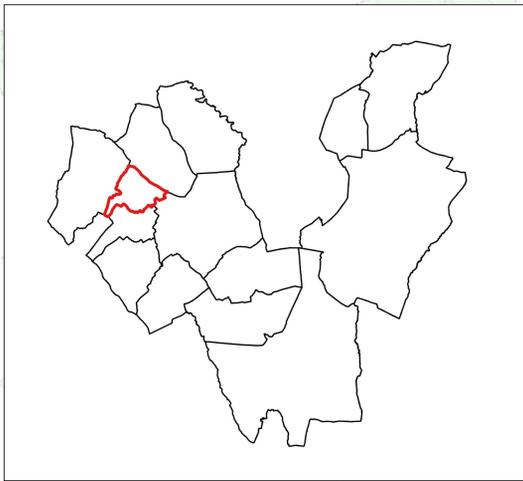
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - TERRITOIRE OUSSE-GABAS

Pièce 4.2 : Règlement graphique - Soumoulou

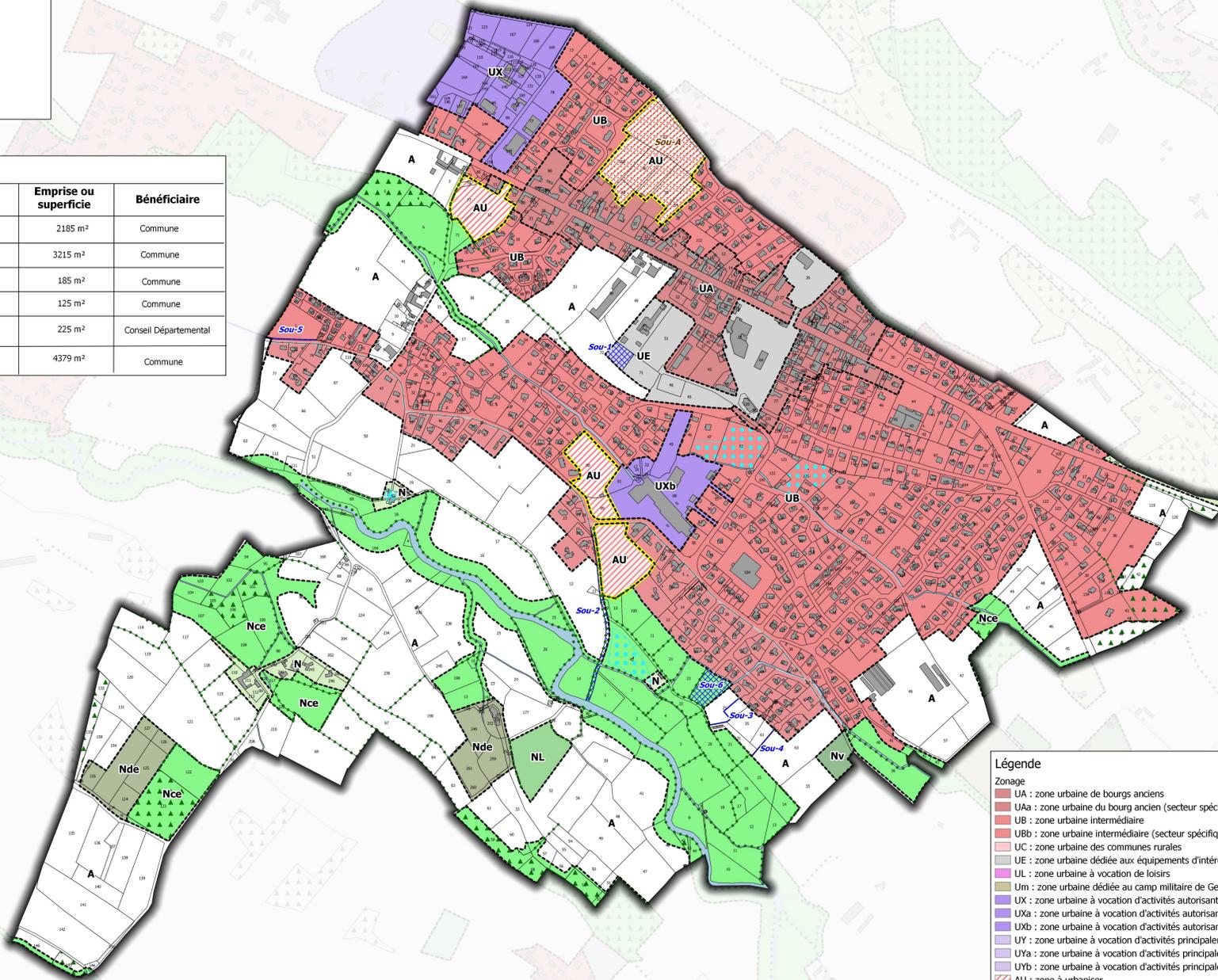
Echelle : 1 / 5 000

Février 2023

4 36 1054



Liste des emplacements réservés			
Numéro	Destination	Emprise ou superficie	Bénéficiaire
Sou-1	Extension du cimetière	2185 m <sup>2</sup>	Commune
Sou-2	Elargissement de voirie à 8 m d'emprise totale	3215 m <sup>2</sup>	Commune
Sou-3	Création d'un cheminement piéton : 1,5 m de large	185 m <sup>2</sup>	Commune
Sou-4	Création d'un cheminement piéton : 1,5 m de large	125 m <sup>2</sup>	Commune
Sou-5	Aménagement de voirie et sécurisation piétonne	225 m <sup>2</sup>	Conseil Départemental
Sou-6	Création d'un cheminement doux et de jardins partagés	4379 m <sup>2</sup>	Commune



Légende	
<b>Zonage</b>	
UA	zone urbaine de bourgs anciens
UAa	zone urbaine du bourg ancien (secteur spécifique)
UB	zone urbaine intermédiaire
UBb	zone urbaine intermédiaire (secteur spécifique)
UC	zone urbaine des communes rurales
UE	zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics
UL	zone urbaine à vocation de loisirs
Um	zone urbaine dédiée au camp militaire de Ger
UX	zone urbaine à vocation d'activités autorisant l'industrie
UXa	zone urbaine à vocation d'activités autorisant l'industrie (secteur spécifique)
UXb	zone urbaine à vocation d'activités autorisant l'industrie (secteur spécifique)
UY	zone urbaine à vocation d'activités principalement artisanales
UYa	zone urbaine à vocation d'activités principalement artisanales (secteur spécifique)
UYb	zone urbaine à vocation d'activités principalement artisanales (secteur spécifique)
AU	zone à urbaniser
AUb	zone à urbaniser intermédiaire
AUc	zone à urbaniser des communes rurales
AU0	zone à urbaniser dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou révision du PLU
A	zone agricole
Aa	secteur accueillant des activités isolées liées à l'activité agricole
Aeq	secteur dédié à l'activité de centre équestre
N	zone naturelle
Nce	zone naturelle de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques
Na	secteur dédié aux activités économiques isolées
Nae	secteur dédié aux activités d'aérodrome
Nap	secteur dédié à l'Aire des Pyrénées
Nde	secteur dédié au stockage et à la gestion des déchets
Ne	secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif et de services publics
Nh	secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation principale d'habitat
NL	secteur dédié aux activités sportives ou de loisirs
Ner	secteur dédié aux énergies renouvelables
Niv	secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
Nv1	secteur dédié aux terrains familiaux
<b>Prescriptions</b>	
[Symbole]	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7 du CU
[Symbole]	Secteur à programme de logements avec mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU
[Symbole]	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.151-41 du CU
[Symbole]	Secteur de surélévation du bâti
[Symbole]	Ensemble patrimonial remarquable identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
[Symbole]	Espace boisé identifié pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
[Symbole]	Zone humide identifiée pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
[Symbole]	Linéaire boisé identifié pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
[Symbole]	Zone humide identifiée pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
[Symbole]	Arbre isolé identifié pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
[Symbole]	Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
[Symbole]	Changement de destination identifié au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme

Identifiant	Pourcentage du programme de logements affecté à des catégories de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale
Sou-A	Minimum de 40% de logements sociaux et/ou de logements en accession sociale à la propriété